

Projet d'accueil : fiche signalétique

Ecole fondamentale communale de

Antoing Rive Gauche - Calonne

Adresse : Rue Albert 1^{er}, 9
7642 Calonne
Tél : 069 44 30 78
Mail : ec001609@adm.cfwb.be

Pouvoir organisateur :

L'accueil est organisé par la Commune d'Antoing sous la responsabilité de Claudy Billouez, ayant l'enseignement dans ses attributions et Viviane Delépine, Echevine de la jeunesse.

Adresse de l'Administration communale : Chemin de Saint-Druon, 1 à 7640 ANTOING
Téléphone : 069 33 29 11 Fax : 069 33 29 06

Horaire de l'accueil :

Le matin : dès 6h30et jusque 8h10

Le soir : de 15h10 à 18h00

Le mercredi : de 12h10 à ± 13h05. Les enfants sont ensuite accompagnés vers l'accueil centralisé (jusque 18h).

Personnes de contact :

Le Directeur : M. Stéphane Detournay

Les accueillant(e)s de l'école : Mme Anaïs Lejeune et M Adrien Cocu

La responsable de projet : Mélanie Carbonnelle, tél : 069 33 29 23

La coordinatrice Accueil Temps libre : Anaïs Lejeune, tél : 069 33 29 22

Règlement d'ordre intérieur :

Les renseignements concernant les formalités, les horaires, les règles de vie à respecter figurent dans le règlement d'ordre intérieur.

Les locaux

L'école de Calonne utilise le réfectoire pour y organiser son accueil. Il y a donc assez de tables et de chaises à la disposition des enfants, ce qui permet aussi de moduler l'espace en créant différents ateliers. Ce local comprend 3 grandes armoires (propre à l'accueil extrascolaire) avec une pour les jeux de sociétés, une contenant le matériel pour le bricolage et une avec les jeux de voitures/accessoires pour le « petit magasin » ... Une armoire plus petite contient les documents des enfants, la trousse de secours, la farde de présences ... (Armoire exclusivement pour les accueillant(e)s).

Projet d'accueil de l'école communale de Calonne

Objectifs du service d'accueil extrascolaire dans l'école :

- ❖ Proposer à tous les parents dont les enfants fréquentent l'école maternelle et primaire un accueil de qualité avant et après les heures de cours ;
- ❖ Assurer un accueil adapté qui prend en compte la multiplicité des besoins des enfants par du personnel qualifié ;
- ❖ Organiser des activités diversifiées en fonction des souhaits des parents et des enfants mais également en fonction de l'infrastructure de l'école et bien entendu de l'âge des enfants ;
- ❖ Etre un relais entre parents, enfants, enseignants et direction à travers l'accueillant(e).

L'accueil

L'accueil est animé comme un temps de loisirs et de détente. Pour autant celui-ci se doit d'être mis à profit pour ouvrir l'enfant à son environnement et l'aider à s'y épanouir dans ce moment de transition entre l'école et le foyer familial.

L'enfant est invité à des activités pendant lesquelles peuvent se succéder des temps de jeux libres à des activités (ré) créatives (bricolage, lecture, jeux collectifs...) plus dirigés. Un enfant ayant parfois besoin de temps mort pour rêver et se détendre peut, s'il le souhaite, ne rien faire. Ceci bien entendu s'il ne dérange pas ses petits camarades.

L'accueil du matin

Les enfants jouent librement et calmement ensembles ou seuls. Certains jouent avec l'accueillante à divers jeux de société.

Les enfants qui le désirent peuvent déjeuner à la garderie.

Si un enfant pleure, celui-ci sera rassuré par l'accueillante qui le prendra sur ses genoux afin de l'apaiser et le réconforter. Le doudou est accessible.

A 8h, les enfants rangent les jeux dans l'armoire et se dirigent dans la cour de récréation pour les primaires, tandis que les maternelles attendent dans le couloir leur institutrice.

L'accueil du soir

Le lundi et le jeudi, une école des devoirs est organisée pour les enfants du primaire qui sont pris en charge par 2 instituteurs. L'école des devoirs dure ± 1heure (de 15h10 à 16h).

Maternelle :

Ils sont pris en charge dès 15h10 par les 2 accueillant(e)s, soit à l'extérieur dans la cour si le temps le permet où ils peuvent jouer librement ou sur le « module » qui se trouve dans la cour de récréation. Ou alors, directement dans le réfectoire où ils jouent «au petit magasin », à la cuisinière ou aux jeux de sociétés.

Les enfants prennent leur collation tous ensemble dans le réfectoire avant de se rendre soit à l'école des devoirs ou à l'accueil extrascolaire. Les cartables des maternelles sont disposés dans le local où ils ont accès à leur doudou.

Primaire :

Après l'école des devoirs, les élèves de primaire rejoignent l'accueil extrascolaire. Ils profitent aussi de la cour de récréation en jouant à cache-cache, aux gogoss ou au ping-pong (2 tables à disposition). Si le temps n'est pas au beau fixe, ils se rendent dans la garderie où ils jouent aux jeux de sociétés. Des activités manuelles sont proposées aux enfants sans obligation d'y participer.

Pour le mardi et le vendredi, les enfants du primaire sont directement pris en charge par les accueillant(e)s qui leur propose de faire les devoirs mais sans les imposer ! Les cartables des primaires se trouvent dans le couloir.

Les toilettes sont également accessibles puisqu'elles se trouvent juste à côté du local.

On essaye, dans la mesure du possible, de responsabiliser les élèves de primaire en leur confiant de petites tâches, en s'occupant des petits...

L'accueil du mercredi midi

Il est organisé entre 12h20 et 13h05 (selon l'heure de passage du bus dans les écoles).

L'enfant a la possibilité de consommer son pique-nique dans le calme en attendant l'arrivée de ses parents ou le départ pour l'accueil centralisé du mercredi, de commencer son travail scolaire ou de jouer librement avec les différents jeux mis à sa disposition.

L'accueil centralisé du mercredi après-midi

Il ne débute qu'à l'arrivée du bus venant chercher les enfants pour l'accueil centralisé.

Les enfants qui ne sont pas repris avant 13h05, sont conduits par l'accueillant(e) à l'accueil centralisé ou à une activité prévue dans le cadre de l'accueil centralisé de la ville d'Antoing. Les parents seront prévenus par téléphone via l'accueillant(e) soit avant le départ ou à l'arrivée de l'accueil centralisé.

L'accueil du mercredi après-midi est un service payant. Il coûte **2 euros sans supplément pour la garderie avec une réduction de 50% pour le 3^{ème} enfant d'une même famille.**

Le prix et l'inscription

Les documents reprenant le projet et le ROI (règlement d'ordre intérieur) sont remis aux parents dès la rentrée scolaire ainsi que la fiche reprenant les coordonnées de l'enfant et des parents. La participation financière demandée est de **0,50 cents par jour et par enfant**. Le paiement se fait à l'aide de factures mensuelles distribuées via les accueillant(e)s des écoles. En cas de défaut de paiement de l'accueil, votre enfant ne sera plus accepté à la garderie.

Procédure en cas de non-paiement :

- Envoi de la facture du mois encouru
- Envoi du rappel de facture (tous les 3 mois)
- Mise en demeure des garderies non payées pour l'année précédente
- Contraintes non fiscales (envoi des factures non payées à l'huissier) en septembre pour l'année susmentionnée.

Une attestation fiscale concernant les frais de garderies est délivrée à la fin du mois d'avril de l'année civile suivante à condition d'être en ordre de paiements dans les garderies d'écoles.

La relation enfants / accueillant(e)

Le matin, les enfants sont reçus par l'accueillant(e) qui discute avec eux. Ils peuvent prendre le temps d'investir les lieux et de se confier si besoin est. L'accueillant(e) est à leur écoute.

- Elle (il) règle les petites querelles par la discussion.
- Elle (il) réconforte les enfants tristes par des câlins et des paroles douces.
- Elle (il) intègre les nouveaux élèves.
- Elle (il) privilégie des moments pour l'échange.
- Elle (il) félicite et encourage les enfants pour leurs activités ou leur attitude à la garderie.
- Elle (il) leur apprend à devenir autonome (habillage, déshabillage...).
- Elle (il) développe l'entraide entre grands et petits ainsi que le respect de tous et de toutes choses.
- Elle (il) favorise les jeux d'équipe ou les activités de groupe pour permettre aux enfants de développer la collaboration et la solidarité entre eux.

La relation parents / accueillante

L'accueillant(e) est un intermédiaire entre les parents, les enseignants et la direction. Elle est à l'écoute de chacun d'entre eux.

Les enfants ayant des difficultés

L'accueillant(e) ne fait aucune discrimination basée sur le sexe, la race, la religion, l'origine...

Si l'enfant présente un handicap physique important, l'établissement est malheureusement inadapté car de nombreuses marches mènent aux différents locaux.

Par contre si l'enfant présente une légère déficience mentale ou des problèmes de comportement, l'accueillant(e) fera au mieux pour l'encadrer et l'intégrer sans jugement.

Santé

Si un enfant est malade, aucun médicament ne pourra lui être administré à moins d'avoir remis préalablement une ordonnance du médecin traitant aux accueillantes. L'accueillante adoptera l'attitude adéquate et prévendra les parents en cas de besoin.

Si un enfant est blessé légèrement, l'accueillante utilisera la trousse de secours à sa disposition.

En cas de situation plus grave, l'accueillante contactera les parents afin qu'ils viennent rechercher l'enfant dans les plus brefs délais ou appellera l'ambulance.

Collaboration avec les autres services

Pour le moment, l'accueillante ne collabore avec aucun service mais c'est en cours de préparation.

Matériel (+malles)

L'accueillante dispose d'un matériel divers :

- jeux de société (« Qui est-ce ? », légos, puzzle, jeux de cartes...)
- jeux d'extérieur (ballons, raquettes, quilles...)
- matériel pour le bricolage (papier, ciseaux, crayons, pastels...)

Six malles de jeux aux contenants différents tournent également dans les écoles tous les mois pour diversifier les activités des enfants. (Jeux géants, jeux de construction, jeux extérieurs, jeux musicaux, jeux symboliques, jeux de sociétés).

La formation de l'accueillante

Huit accueillant(e)s sont engagées par la Ville d'Antoing pour s'occuper de vos enfants après les cours dans toutes les écoles de l'entité, tout réseau confondu. Il s'agit d'un service proposé par la Ville pour aider les parents qui ne peuvent pas venir chercher leur(s) enfant(s) dès la fin des cours.

Dans un souci de stabilité pour les enfants, ces mêmes accueillant(e)s prennent aussi les enfants en charge le mercredi après-midi et lors des différentes plaines de vacances.

Elles (ils) disposent pour la plupart d'une formation initiale dans le milieu de l'enfance. Les accueillant(e)s n'ayant pas de formation de base ont suivi une formation de 100 heures dans les 3 années suivant leur engagement. Toutes les accueillant(e)s suivent également des formations continues (agrées et subsidiées par l'ONE).

Le rôle de l'accueillant(e) est à différencier de celui de l'école. Les accueillant(e)s gardent les enfants des parents jusqu'à leur arrivée. Elles (ils) proposent des activités aux enfants selon leurs envies, selon leurs âges et selon les infrastructures disponibles. L'accueillant(e) peut aussi servir d'intermédiaire entre les parents, les enseignants, les directions des écoles.

Age des enfants accueillis

Ils sont âgés de 2,5 à 12 ans. La capacité maximale est de 36 enfants.